Information sur les extensions de code

Die Spitäler der Schweiz.
Les Hôpitaux de Suisse.
Gli Ospedali Svizzeri.

Information sur les extension de code

Introduction à l'aide-mémoire pour l'extension des codes

Aide-mémoire pour l’extension des codes

Formulaire de modification

© 2001 H+ , Postfach 302, CH-3000 Bern 11, Tel. 031 335 11 11, Fax 031 335 11 70

@ HPlus

Pourquoi donc étendre et affiner les codes des classifications officielles en usage en Suisse?

Introduction à l'aide-mémoire pour l'extension des codes

L'extension des codes vise à enrichir la **connaissance clinique** des patients admis et traités dans nos institutions et par là permettre des **comparaisons plus nuancées** entre les institutions.

L'Office fédéral de la statistique a demandé à un groupe d'experts de préparer un aide-mémoire pour l'extension des codes suisses, tout en respectant les normes nationales et internationales garantes des comparaisons inter-institutionnelles

Vous trouverez à la suite de cette introduction, l'aide-mémoire rédigé par le groupe d'experts

D'emblée, il faut être conscient que ces travaux d'extension sont par nature coûteux de par le nécessaire **consensus** à obtenir ainsi que par les travaux de diffusions et de mise à jour des diverses versions de ces nomenclatures classificatoires. En conséquence, le financement des telles activités ne pourra se faire que sur une base consensuelle et partenariale, notamment avec les diverses sociétés de disciplines médicales.

Enfin, je souhaite rappeler les points techniques suivants afin de faciliter notre travail futur:

- les codes CIM-10 U00 à U49 sont destinés au classement à titre provisoire des nouvelles maladies d'étiologie incertaine (L'Office fédéral de la statistique est responsable de leurs usages au plan national). Les codes CIM-10 U50 à U99 peuvent être utilisés lors de recherches, par exemple quand on essaie une sous-classification de remplacement pour un projet spécial (référence: CIM-10, Manuel d'utilisation, volume 2, page 18 (1995).
- les extensions relatives à la CHOP devraient prendre en compte la norme européenne CEN TC251 ENV 1828 - 1995 « Medical informatics - Structure for classification and coding of surgical procedures » (référence: http://www.centc251.org).

En guise de conclusion, je souhaite que, dans notre pays, un consensus puisse s'établir afin que les données recueillies soient comparées et utilisées par les milieux intéressés et qu'ainsi nous contribuions tous à l'augmentation des connaissances.

Dr méd. Vincent Griesser
Resp. Laboratoire nomenclatures et classifications – HUG
Hôpitaux Universitaires de Genève

Aide-mémoire pour l’extension des codes

Situation initiale:

La CIM-10 a, de façon historique, un arrière-plan épidémiologique. La CIM, initialement destinée à la récolte statistique des causes de mortalité, s’est vue, depuis la CIM-6, régulièrement enrichie avec des codes pour décrire la morbidité. C’est avec la CIM-10 qu’ont été introduits pour la première fois des codes pour documenter des « problèmes de santé connexes ». La CIM-10 manque d’uniformité dans les axes de classification, car elle a dans presque chaque chapitre une hiérarchie différente des axes. Pour une documentation clinique scientifique dans les différentes spécialités, la CIM-10 n’est pas assez spécifique (par ex. Psychiatrie, Neurologie, Oncologie, Rééducation). La conséquence en est que certaines spécialités ont déjà élaboré des éditions spéciales de la CIM-10 (par ex. Psychiatrie, Pédiatrie). Pour les besoins spéciaux de l’oncologie, il existe la CIM-O, une classification à deux axes, avec une clef topographique et une clef morphologique. Certaines de ces éditions sont reconnues sur le plan international (OMS) ou national par l’OFS (l’OFS reconnaît la « Classification Internationale des Troubles Mentaux et des Troubles du Comportement »), d’autres non.

La CHOP est une traduction de l’ICD-9-CM, vol.3, en partie originaire de l’ICPM. Aux USA, l’ICD-9-CM, vol.3 est utilisée avec les volumes 1 et 2. La CHOP ne suffit pas, dans beaucoup de domaines, aux besoins d’une documentation clinique (par ex. thérapies conservatives, thérapies médicamenteuses, interventions arthroscopiques ou laparoscopiques, etc.).

Buts:

Les buts de cet aide-mémoire sont:

- la formulation sur le plan national de directives obligatoires pour les exigences d’un extension des codes,
- la mise à disposition d’un outil d’extension des codes, pour les spécialités intéressées,
- de rendre possible une documentation des maladies et des interventions selon les besoins des cliniciens,
- d’améliorer l’acceptance et la motivation vis à vis du codage,
- d’améliorer la qualité du codage et donc la force d’expression de la statistique médicale.

Conditions:

- L’extension des codes doit être fait à l’initiative et sous le contrôle des sociétés de spécialité concernées.
- L’Office fédéral de la statistique donne les directives concernant les exigences pour une extension des codes à un niveau national et définit le format de transmission. Elle coordonne, examine et accepte les extensions.
- Les extensions doivent être faits en allemand et en français.

Procédure technique pour l’extension des codes de la CIM-10:

Les extensions doivent être, dans leur contenu et leur hiérarchie, totalement compatibles avec la classification originale.

Dans les indexes systématique et alphabétique, le classement des maladies dans les codes ne doit pas être changé. On s’exposerai sinon au risque de voir des éditions spéciales diriger, lors du codage d’une maladie, vers un autre code que celui de la classification officielle.

Les extensions des éditions spéciales doivent pouvoir être différenciés des codes officiels de la CIM-10:

- L’introduction de nouvelles catégories à 3 caractères n’est pas autorisée (par ex. B61, B62)
- Pour les catégories à seulement 3 caractères, il est interdit de subdiviser sur le 4° caractère (par ex. I10.0, I10.1). Le 4°caractère manquant doit être remplacé par un X.
- Les places vacantes dans les codes à 4 caractères, dans les catégories à 3 caractères, ne peuvent pas être utilisées (par ex. I13.3, I13.4).
- Les extensions sont possibles sur le 5° caractère, mais sans modifier les codes à 5 caractères officiels (par ex. S72.3**1** « Fracture de la diaphyse fémorale, **ouverte** »).
- Les extensions doivent être séparés de la classification original par un séparateur « / ».
- L’extension doit être numérique à 3 chiffres (001 à 999).
- Un code étendu a donc la structure suivante:
    - Catégorie à 3 caractères étendue: ann.X/mmm (a = A - Z; n = 0 - 9; mmm = 001 - 999)
        - Catégorie officielle:

I48 Fibrillation et flutter auriculaires

Extension:

I48.X/001 Fibrillation auriculaire

I48.X/002 Flutter auriculaire

- Code à 4 caractères étendu: ann.n/mmm

  Code officiel:

  I21.2 Infarctus transmural aigu du myocarde d'autres localisations

  Extension:

  I21.2/001 Infarctus transmural aigu du myocarde, latéro-apical

  I21.2/002 Infarctus transmural aigu du myocarde, latéral

  I21.2/003 Infarctus transmural aigu du myocarde, postérieur

  I21.2/004 Infarctus transmural aigu du myocarde, postéro-septal

  I21.2/005 Infarctus transmural aigu du myocarde, septal

  etc.

- Code à 5 caractères étendu: ann.nn/mmm)

  Codes officiels:

  S82.80 Fractures d'autres parties de la jambe, fermée

  S82.81 Fractures d'autres parties de la jambe, ouverte

  Extension:

  S82.80/001 Fracture bimalléolaire fermée

  S82.80/002 Fracture trimalléolaire fermée

  S82.81/001 Fracture bimalléolaire ouverte

  S82.81/002 Fracture trimalléolaire ouverte

- Les extensions doivent aussi être compatibles, sur leur contenu, avec les codes officiels:

  Code officiel:

  P07.1 Autres poids faibles à la naissance

  De 1000 à 2499 g.

  Extension fausse:

P07.1/001 Poids à la naissance de 1000 à 2499 g

P07.1/002 Poids à la naissance de 2500 à 3000 g

- Le double codage Dague-Etoile doit être respecté:

  Codage officiel:

  E10.3+ Diabète sucré insulino-dépendant avec complications oculaires

  H36.0* Rétinopathie diabétique

  H28.0* Cataracte diabétique

  Extension fausse:

  E10.3/001 Diabète sucré insulino-dépendant avec rétinopathie

  E10.3/002 Diabète sucré insulino-dépendant avec cataracte

  La rétinopathie (H36.0*) et la cataracte (H28.0*) peuvent bien sur être étendues (par ex. H36.0/001, H36.0/002, etc.).
- Dans les classifications spéciales, les codes étendus doivent être munis d'une identification (spécialité) et d'un contrôle de version (année) (par ex. PED-2000, PSY-2002).
- Nous recommandons de faire certifier les classifications spéciales par le groupe d'experts et par l'OFS.

Procédure technique pour l'extension des codes de la CHOP:

Les extensions doivent être, dans leur contenu et leur hiérarchie, totalement compatibles avec la classification originale. Dans les indexes systématique et alphabétique, le classement des interventions dans les codes ne doit pas être changé. On s'exposerai sinon au risque de voir des éditions spéciales diriger, lors du codage d'une intervention, vers un autre code que celui de la classification officielle CHOP (ICD-9-CM, Vol.3).

Les extensions des éditions spéciales doivent pouvoir être différenciés des codes officiels de la CHOP:

- nouvelles catégories à 3 caractères n'est pas autorisée (par ex. 47.3)
- Pour les catégories à seulement 3 caractères, il est interdit de subdiviser sur le 4° caractère (par ex. 52.41 L'introduction de « Pancréaticocystoduodénostomie »). Le 4°caractère manquant doit être remplacé par un X.
- Les places vacantes dans les codes à 4 caractères, dans les catégories à 3

caractères, ne peuvent pas être utilisées (per ex. 47.02 « Appendicectomie laparoscopique avec conversion per opératoire »).

- Les extensions sont possibles sur le 5° caractère.
- Les extensions doivent être séparées de la classification original par un séparateur « / ».
- L'extension doit être numérique à 3 chiffres (001 à 999).
- Un code étendu a donc la structure suivante:
    - Catégorie à 3 caractères étendue: nn.nX/mmm (n = 0 - 9; mmm = 001 - 999)

        Catégorie officielle:

        52.4 Drainage interne de kyste pancréatique

        Extension:

        52.4X/001 Pancréaticocystoduodénostomie

        52.4X/002 Pancreaticocystogastrostomie

        52.4X/003 Pancreaticocystojéjunostomie

    - Code à 4 caractères étendu: nn.nn/mmm

        Code officiel:

        79.35 Réduction ouverte de fracture avec fixation interne, fémur

        Extension:

        79.35/001 LC-DCP (low contact dynamic compression plate)

        79.35/002 LCP (low contact plate)

        79.35/003 DCS

        79.35/004 Point Contact Fixator

        79.35/005 LISS (Less Invasiv Stabilization System

- Les extensions doivent aussi être compatibles, sur leur contenu, avec les codes officiels:

    Code officiel:

1. **Destruction de lésion du col utérin par cautérisation**

Electroconisation du col utérin

Extension fausse:

67.32/001 Electroconisation du col utérin

67.32/002 Conisation du col utérin par laser

Extension correcte:

Code officiel:

67.39 Autre excision ou destruction de lésion ou de tissu du col utérin

Extension:

67.39/001 Conisation du col utérin par laser

67.39/002 Destruction de lésion du col utérin par laser

- Les codages supplémentaires, sous l'indication « Coder aussi » devront être respectés.
- Dans les classifications spéciales, les codes étendus doivent être munis d'une identification (spécialité) et d'un contrôle de version (année) (par ex. ORT-2001, GYN-2002).
- Nous recommandons de faire certifier les classifications spéciales par le groupe d'experts et par l'OFS.

Formulaire de modification

H+ Les Hôpitaux de Suisse
Spitalinformatik und -statistik
Postfach 302 / Lorrainestrasse 4 A
3000 Bern 11

Fax 031 335 11 70

Proposition de modification de la Classification suisse des interventions chirurgicales	Nous vous remercions de votre contribution à l'amélioration du présent ouvrage. Nous vous prions de photocopier cette page pour vos corrections, propositions de modification ou amélioration et de l'envoyez ou faxer, dûment remplie, à l'adresse ci-dessus (veuillez écrire lisiblement)
Index systématique	code no. nouvelle inscription
Index alphabétique	inscription nouvelle inscription
Niveau de la modification	❍ Titre du chapitre ❍ Libellé ❍ Descriptif ❍ Exclus ❍ Inclus ❍ Coder aussi ❍ Omettre le code
Justification de la modification	❍ Faute d'orthographe ❍ Erreur de terminologie ❍ Technique obsolète ❍ Technique ancienne ❍ Nouvelle technique ❍ Adaptation d'une technique ❍ Nouvelle localisation
	Commentaire:
Votre proposition concrète	
Adresse de contact pour renseignement complémentaire	Nom : Prénom : Titre/Position : Spécialisation : Adresse : Code postal/lieu : Tél : Fax : e-mail :